



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-102

Séance du 29 novembre 2024

Date de convocation : 25/11/2024

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 11/17

Administrateurs votants : 12/17

L'an 2024, le 29 novembre à 09h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 11/17

Pouvoirs : 1/17

Excusés : 5/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ; Mme BECARD ; Mme LEVAVASSEUR ; Mme SERRA et M. OREAL.

Avait donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; M. PIERRE ; M. FLEISCH et Mme MAUDUIT.

Tome 1- N°24-102 - OBJET : Convention de subvention par la Conférence des financeurs pour les projets « Aménager son logement pour bien vieillir à domicile » et « Être aidant et aimant, être aidé et aimé »

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a accordé deux subventions au CCAS dans le cadre du Bien Vieillir :

- 1 600 € pour le projet « Être aidant et aimant, être aidé et aimé »
- 990 € pour le projet « Aménager son logement pour bien vieillir à domicile »

Le projet « Être aidant et aimant, être aidé et aimé » a été conçu en partenariat avec les plateformes de répit, France Alzheimer et la Compagnie Aux Deux Ailes. Conçu à la fois pour les aidants et les aidés, il s'agit d'un spectacle de marionnettes suivi d'un échange avec les artistes et avec les plateformes de répit. Il avait déjà été soutenu par la Conférence des Financeurs en 2022 pour la réalisation de quatre spectacles en 2023. Toutefois, le manque

d'inscrits et la vacance du poste de Chargée de mission ont conduit au report de deux spectacles en 2024, nécessitant une nouvelle convention avec la Conférence des financeurs.

Le projet « Aménager son logement pour bien vieillir à domicile » consiste en l'organisation de deux ateliers sur les aides techniques auprès des seniors. Animés par une ergothérapeute de « Merci Julie », ils ont pour but de faire découvrir les aides techniques pour faciliter le quotidien à domicile, mais aussi d'informer les seniors sur les aides financières et sur les acteurs qui peuvent les accompagner. Ces deux ateliers auront lieu le 28 novembre et le 2 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, les administrateurs autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention « Être aidant et aimant, être aidé et aimé », « Aménager son logement pour bien vieillir à domicile », ainsi que tout document annexe afférent permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,


Rachel MOUSSOUNI

